

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2024 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Catherine Michaud (poste 5) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 2) – *vice-présidente*
Madame Jacynthe Allaire (poste 1)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Frédérique Forgues (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame France Tessier (poste 11)
Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano (poste 12)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

SONT ABSENTES :

Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Geneviève Vergnolle (poste 15)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0331-24

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0332-24

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0333-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves – suivi pour la maternelle 4 ans;
5. Période de questions;
6. Rapport annuel 2022-2023 – dépôt;
7. Rapport annuel 2022-2023 – séance publique d'information (LIP, art. 220.1);
8. Période de questions;
9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023;
10. Calendrier scolaire 2024-2025 (secteur jeunes) – adoption;
11. Calendrier scolaire 2024-2025 (secteur FP) – adoption;
12. Calendrier scolaire 2024-2025 (secteur FGA) – adoption;
13. Offre de services éducatifs complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources;
14. Nomination d'un auditeur externe;
15. Société GRICS – nomination d'un délégué officiel et d'un substitut à l'assemblée générale;
16. Nomination d'un membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James;
17. Octroi de contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l'école Boréale – phase 1;
18. Octroi de contrat pour la réfection de la toiture du Complexe Vinette;
19. Octroi de contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l'école Notre-Dame-du-Rosaire – phase 2;
20. Octroi de contrat pour l'installation de compteurs d'eau dans huit (8) établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James;
21. Octroi de contrat pour la réfection du stationnement du CFGA et des surfaces piétonnières à l'école Galinée;
22. Octroi de contrat pour la réfection des surfaces piétonnières à l'école Le Delta;
23. Rapport de la direction générale;
24. Postes au CA venant à échéance au 30 juin 2024 – suivi;
25. Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (PL23);
26. Correspondance;
27. Comité de parents;
28. Divers :
 - 28.1. Séance extraordinaire à planifier – 13 mars 2024;
 - 28.2.
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Huis clos –
début**

Madame France Tessier propose le huis clos, il est 19 h 3.

**Huis clos -
fin**

Madame Anny Perron propose la fin du huis clos, il est 19 h 53.

**Politique
relative à
l'admission
et à
l'inscription
des élèves –
suivi pour la
maternelle
4 ans**

RÉSOLUTION CA-0334-24

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-0322-23 adoptée par le conseil d'administration le 6 décembre 2023, qui amendait la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* du CSSBJ à la suite des consultations auprès du comité de participation au niveau du Centre de services scolaire, du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT que cette décision a été mûrement réfléchie et prise à la suite d'une analyse approfondie;

CONSIDÉRANT les articles 78 et 207.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les résolutions reçues de la Ville de Matagami, de la Ville de Chibougamau et de l'Administration régionale Baie-James dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'état de situation anticipé au niveau des besoins en personnel enseignant et de soutien requis dans nos établissements pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel qualifié présente dans nos établissements;

CONSIDÉRANT notre obligation de services pour les élèves de 5 ans à 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'un élève handicapé au sens de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par notre personnel d'offrir les meilleurs services possibles et de se donner des leviers pour atténuer les besoins en ressources humaines lorsqu'il existe des alternatives;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** de maintenir l'application de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, qui a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2023 (résolution numéro CA-0322-23).

DE mandater le directeur général et son équipe à rencontrer les représentants des organisations qui ont transmis des résolutions sur ce sujet, afin de bien communiquer les faits et les enjeux liés à cette décision.

DE procéder à la consultation des conseils d'établissement concernés.

DE demander au directeur général qu'un suivi soit effectué lors d'une rencontre ultérieure du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

Rapport
annuel 2022-
2023 – dépôt

RÉSOLUTION CA-0335-24

CONSIDÉRANT l'article 220 (1^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.* »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du *Rapport annuel 2022-2023*;

CONSIDÉRANT l'article 220 (3^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.* »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU**

D'accepter le dépôt du *Rapport annuel 2022-2023* du Centre de services scolaire, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-084.

DE transmettre une copie au ministre de l'Éducation du Québec;

DE rendre public ce rapport dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 7 – RAPPORT ANNUEL 2022-2023 – SÉANCE PUBLIQUE
D'INFORMATION (LIP, art. 220.1)**

Le *Rapport annuel 2022-2023* sera déposé sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Baie-James.

POINT 8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
6 décembre
2023

RÉSOLUTION CA-0336-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier
scolaire
2024-2025
(secteur

RÉSOLUTION CA-0337-24

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant a été informé et consulté sur le projet de calendrier scolaire 2024-2025;

**jeunes) –
adoption**

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté sur le projet de calendrier scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et le syndicat des enseignants sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2024-2025 est conforme au régime pédagogique et à la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025, applicable à la clientèle des jeunes des secteurs de Chapais-Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Radisson, tel que proposé au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-085.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Calendrier
scolaire
2024-2025
(secteur FP)
– adoption**

RÉSOLUTION CA-0338-24

CONSIDÉRANT qu'il y a eu consultation entre la direction du Service de la formation professionnelle et la partie syndicale des enseignants et enseignantes sur la distribution des jours de travail dans le calendrier civil de la prochaine année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et enseignants ont été informés et consultés sur le projet de calendrier scolaire pour 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2024-2025 est conforme au régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 pour la formation professionnelle de la Baie-James, tel que proposé au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Calendrier
scolaire
2024-2025
(secteur
FGA) –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0339-24

CONSIDÉRANT qu'il y a eu consultation entre la direction du Service de la formation générale des adultes et la partie syndicale des enseignants et enseignantes sur la distribution des jours de travail dans le calendrier civil de la prochaine année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et enseignants ont été informés et consultés sur le projet de calendrier scolaire pour 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2024-2025 est conforme au régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 pour la formation générale des adultes de la Baie-James,

tel que proposé au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-087.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Offre de services éducatifs complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources

RÉSOLUTION CA-0340-24

CONSIDÉRANT les besoins en personnel identifiés par les directions d'école pour dispenser les services complémentaires;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources le 29 janvier 2024, quant à la mise en place des services complémentaires centralisés sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine les recommandations du comité de répartition des ressources quant à l'offre de services complémentaires sur le territoire pour l'année scolaire 2024-2025, et ce, en respect de l'article 261 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination d'un auditeur externe

RÉSOLUTION CA-0341-24

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer un auditeur externe pour produire un rapport de vérification sur les opérations financières du Centre de services scolaire, selon l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le Centre de services scolaire de la Baie-James accepte l'offre de la firme *Josée Bélanger, CPA inc.* de Chibougamau, moyennant des honoraires de 90 500 \$ avant taxes, et ce, pour effectuer l'audit des états financiers pour les années financières 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Société GRICS – nomination d'un délégué officiel et d'un substitut à l'assemblée générale

RÉSOLUTION CA-0342-24

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS) et que le contrat de participation stipule que le Centre de services scolaire doit nommer un délégué officiel pour le représenter et agir en son nom;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE monsieur Michel Laplace, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel du Centre de services scolaire de la Baie-James à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques, soit et est par la présente nommée déléguée officielle substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination d'un membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James

RÉSOLUTION CA-0343-24

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT la résolution CA-0260-23, adoptée le 10 mai 2023, relative à la nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James;

CONSIDÉRANT le poste vacant en raison du désistement de M. Alfonso Torres Insignares;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce membre sur le comité;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano **ET RÉSOLU**

DE nommer M. Denis Beauvais, ancien commissaire de la CSLT, pour siéger sur le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James, et ce, pour la durée du mandat à compléter.

DE mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l'école Boréale – phase 1

RÉSOLUTION CA-0344-24

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2024-14 – Travaux de rénovations intérieures à l'école Boréale – phase 1 »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l’école Boréale – phase 1, à l’entreprise *Construction Filiatrault inc.* de La Sarre, pour un montant de cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-seize dollars (183 876 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
la réfection
de la toiture
du Complexe
Vinette**

RÉSOLUTION CA-0345-24

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public « 2024-05 – Réfection de la toiture du Complexe Vinette »;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 7 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l’analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du Complexe Vinette à l’entreprise *Construction LR & PY inc.* de Dolbeau-Mistassini, pour un montant de cinq cent vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre dollars (529 224 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
les travaux
de
rénovations
intérieures à
l’école
Notre-Dame-
du-Rosaire –
phase 2**

RÉSOLUTION CA-0346-24

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public « 2024-04 – Travaux de rénovations intérieures à l’école Notre-Dame-du-Rosaire – phase 2 »;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 7 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l’analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l’école Notre-Dame-du-Rosaire – phase 2, à l’entreprise *9319-3019 Québec inc. (Dufour Construction)* de Mistissini, pour un

montant de deux cent dix-sept mille sept cents dollars (217 700 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de contrat pour l'installation de compteurs d'eau dans huit (8) établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James

RÉSOLUTION CA-0347-24

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2024-10 – Installation de compteurs d'eau dans huit (8) établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour l'installation de compteurs d'eau dans huit (8) établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James à l'entreprise *Construction Bon-Air inc.* de Saint-Félicien, pour un montant de deux cent quarante-neuf mille six cent vingt-six dollars et soixante-seize cents (249 626,76 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de contrat pour la réfection du stationnement du CFGA et des surfaces piétonnières à l'école Galinée

RÉSOLUTION CA-0348-24

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2024-07 – Réfection du stationnement du CFGA et des surfaces piétonnières à l'école Galinée »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la réfection du stationnement du CFGA et des surfaces piétonnières à l'école Galinée à l'entreprise *9045-2491 Québec inc. (Entreprise Gaëtan Jolicoeur)* de Rouyn-Noranda, pour un montant de trois cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-quatre dollars et quatre-vingts cents (374 534,80 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
la réfection
des surfaces
piétonnières
à l'école Le
Delta**

RÉSOLUTION CA-0349-24

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2024-06 – Réfection des surfaces piétonnières à l'école Le Delta »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2024, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la réfection des surfaces piétonnières à l'école Le Delta à l'entreprise 9045-2491 Québec inc. (*Entreprise Gaëtan Jolicoeur*) de Rouyn-Noranda, pour un montant de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et trente cents (249 992,30 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 24 – POSTES AU CA VENANT À ÉCHÉANCE AU 30 JUIN 2024 - SUIVI

Mme Lyne Grenier, secrétaire générale, fait mention des postes au conseil d'administration, dont le mandat arrive à échéance au 30 juin 2024.

Elle dépose un document à cet effet.

POINT 25 – LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET ÉDICTANT LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION (PL23)

Deux documents sont déposés à l'intention des administrateurs résumant les principaux amendements ainsi que leur entrée en vigueur. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 26 – CORRESPONDANCE

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) est transmise aux membres, par courriel, de façon mensuelle.

POINT 27 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Jacynthe Allaire, présidente du comité de parents, fait le suivi des points traités lors de la séance ordinaire du 29 janvier 2024.

POINT 28.1 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE À PLANIFIER – 13 MARS 2024

Le directeur général, M. Michel Laplace, informe les administrateurs de la tenue d'une séance extraordinaire, le 13 mars 2024 à compter de 19 h 15.

POINT 29 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

Levée de la
séance

RÉSOLUTION CA-0350-24

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 21 h 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Michaud,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale